

Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1240 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) (développements de l'acquis de Schengen) et modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Nous sommes favorables à la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1240 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

ETIAS renforcera l'efficacité des contrôles aux frontières et comblera les lacunes en matière d'information et de sécurité en obligeant les ressortissants d'États tiers exemptés de visas entrant dans l'espace Schengen pour un court séjour de demander en ligne une autorisation de voyage. Nous n'avons pas de remarques particulières à émettre.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 5 juin 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND